



CONVENTION DE PARTENARIAT

L'INERIS ET LE CEREMA ASSOCIENT LEURS EXPERTISES

Unir les compétences en matière de maîtrise des risques du sous-sol et de la sécurité industrielle et environnementale pour accompagner les acteurs du développement des territoires, tel est l'objectif de la convention signée entre l'INERIS et le Cerema le 11 septembre 2015 pour une durée de 5 ans.

L'INERIS poursuit sa politique de partenariat avec la signature de cette convention : quels en sont les principaux axes ?

La coopération entre l'INERIS et le Cerema porte essentiellement sur trois thèmes :

- risques chroniques et « environnement-santé », notamment sur l'évaluation de la qualité de l'air extérieur et la valorisation des déchets ;
- risques terrestres et mouvements de terrain : effondrement de cavités, éboulement de versants rocheux ;
- risques technologiques, avec l'accompagnement de la mise en œuvre des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

Ce partenariat est l'aboutissement de 20 ans de collaboration entre l'Institut et des entités désormais réunies au sein du Cerema.

Concrètement, quels seront les travaux menés de concert ?

L'INERIS a souhaité associer ses expertises et ses savoir-faire pour la réalisation d'études techniques, la conduite de projets de recherche, l'appui aux politiques publiques, le développement de méthodes d'analyse ou pour la mise en œuvre d'actions de formation et de diffusion des connaissances. Cette expertise commune sera développée au bénéfice des services de l'État, des collectivités et des acteurs économiques.

Quels sont les apports respectifs ?

Le Cerema dispose d'une expertise pluridisciplinaire importante dans les domaines des études d'impact environnemental, des risques (notamment géotechniques), depuis l'aléa jusqu'à la gestion de crise. Il bénéficie d'un ancrage territorial important conduisant à des relations étroites avec les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales.

L'INERIS mettra à contribution son expertise dans le domaine des risques et de la sécurité environnementale. L'Institut a développé une approche transversale et pluridisciplinaire en matière d'analyse, de prévention et de maîtrise des risques qui sont générés en particulier par les activités de type industriel, vis-à-vis de la santé des populations, de la préservation de l'environnement et de la sécurité des personnes et des biens.